

PROGRAMME

Formateur PRAP IBC Formation initiale

La durée

- ✗ 10 jours (70 heures) en présentiel
- ✗ Environ 25 heures de travail personnel

Les participants

- ✗ 1 à 10 formateurs internes d'entreprises ou formateurs d'organismes de formation

Les prérequis

- ✗ Les stagiaires doivent être titulaires de l'attestation d'auto-formation « **BASES EN PREVENTION** »

S'inscrire à la formation en ligne « BASES EN PREVENTION » :

- Recherchez sur internet dans un moteur de recherche : « **formation inrs acquérir les bases en prévention** »
- Renseignez le formulaire d'inscription. Vous recevrez une adresse et des codes de connexion
- Il y a 4 modules de formation.
- Éditez le certificat de formation (en cas d'échec aux tests de connaissances, recommencez la formation jusqu'à l'obtention de l'attestation de formation).

En cas de difficultés, contactez Mathilde au **06 75 633 640**.

Les modalités de formation

- ✗ Formation en présentiel.



Accessibilité de la formation :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Notre Référent Handicap est chargé d'organiser leur accueil :
Mathilde ☎ 06 75 633 640
✉ fpcsudouest@gmail.com



Certifié QUALIOPI – N° FRO60805-2
Certifié VERISELECT – N° FRO56695-1

FPC Sud Ouest

actions de Formation, Prévention et Conseil pour la réduction des risques professionnels

- 🌐 www.fpcso.com
- 📍 9 rue Sébastopol
31000 Toulouse
- ☎ 06 75 63 36 40
- ✉ fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €
Siret 478 622 632 00014
RCS Toulouse
APE 8559A
N° existence 73.31.04326.31
N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / handicap / administratif :
Mathilde ☎ 06 75 63 36 40
✉ mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité :
Christian ☎ 06 52 01 54 60
✉ cerisere.christian@neuf.fr

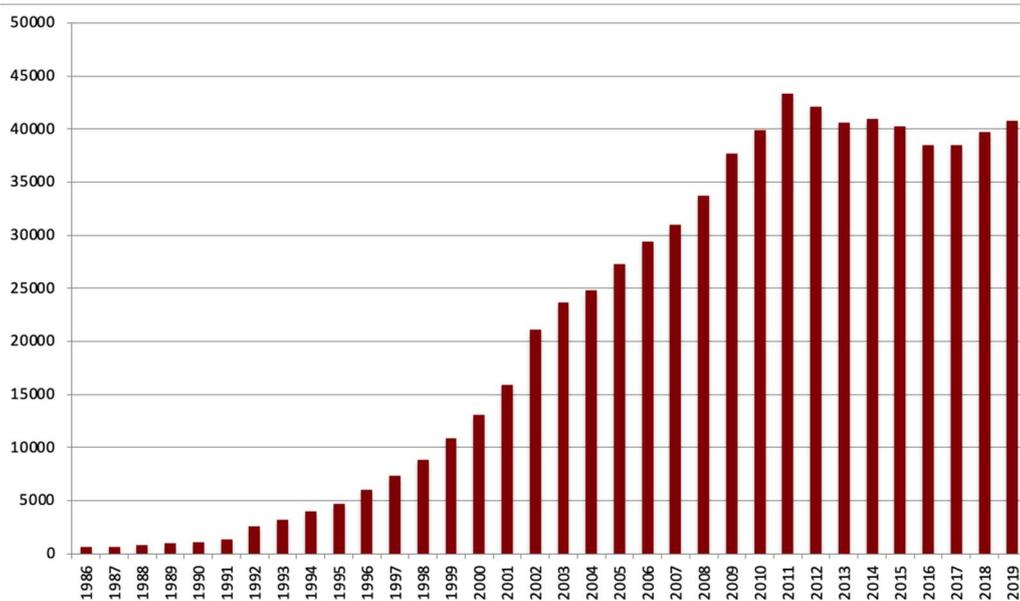
Protection données personnelles :
Justine ☎ 07 55 77 21 14
✉ jdeduitfpc@gmail.com

Formateurs
Christian, Philippe, Pascal

Le contexte

Les TMS demeurent la première cause de maladies professionnelles en France

Maladies professionnelles du tableau 57 (TMS) reconnues



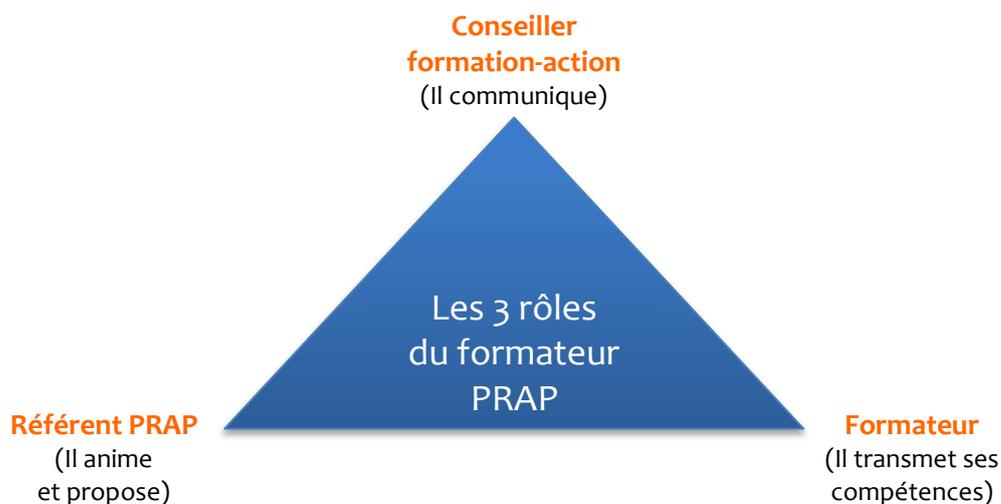
La diminution constatée à partir de 2012 correspond à un changement de définition de maladies

La formation PRAP correspond à la recommandation des CARSAT pour prévenir les TMS. Elle est sanctionnée par un certificat national délivré sous le contrôle de l'INRS. L'emploi d'un formateur PRAP interne permet une plus grande souplesse pédagogique (par exemple des parcours de formation en cumulant des demi-journées de formation) et une meilleure adaptation aux problématiques Santé et Sécurité de l'entreprise.

Les objectifs pédagogiques

Être capable de :

- ✗ Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise
- ✗ Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
- ✗ Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique



Le lieu

- ✗ Dans une salle de l'entreprise disposant de 4m² pour le formateur et 2m² par apprenant avec la possibilité d'écrire (table + chaise)
- ✗ Le groupe doit dans la mesure du possible pouvoir accéder aux lieux de production pour observer les situations de travail.

Le formateur

Christian Cerisère

- ✗ Mastère spécialisé (bac+6) en prévention des risques technologiques – Institut National Polytechnique de Toulouse (ENSIACET)

Membre du Réseau Prévention de la CNAM TS et des CARSAT depuis 2009 :

- ✗ 2009 : Formateur PRAP IBC et SST
- ✗ 2011 : Formateur PRAP 2S et APS ASD
- ✗ 2014 : Formateur animateur Prévention HAPA
- ✗ 2015 : Formateur de formateurs PRAP
- ✗ 2016 : Formateur animateur Prévention
- ✗ 2017 : Formateur APS Transport et SEIRICH
- ✗ 2018 : Formateur animateur Aide et Soins à Domicile et formateur PRAP Petite Enfance
- ✗ 2021 : Formateur ALM « Accompagner La Mobilité »

Intervenant dans des formations CSE/CHSCT depuis 2012 et agréé par la Préfecture de Région depuis 2014
Sauveteur Secouriste depuis 2006 et Secouriste en santé mentale depuis 2021

Les outils pédagogiques

- ✗ Cours PowerPoint, vidéo projecteur
- ✗ Brochures de l'INRS, extraits du droit du travail, éléments issus de mieux-travailler.gouv.fr, etc.
- ✗ Films pédagogiques INRS
- ✗ CD « Prévention des risques liés à l'activité physique : support pédagogique du formateur » - INRS
- ✗ Outils d'analyse

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Apports didactiques et discussions
- ✗ Exercices, utilisation et conception d'outils d'analyse et d'apprentissage
- ✗ Travail individuel en dehors de la formation

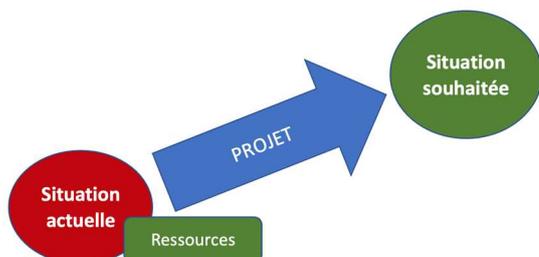
Le contenu du programme

Le projet de formation-action intégré à la démarche de prévention de l'entreprise

- ✗ Identifier les enjeux de la prévention
- ✗ Comprendre le rôle de l'acteur PRAP dans la démarche de prévention
- ✗ Connaître les rôles du Formateur PRAP
- ✗ Définir les enjeux du projet de prévention des risques physiques dans l'entreprise
- ✗ Décrire les objectifs stratégiques et opérationnels du projet
- ✗ Organiser le projet
- ✗ Mobiliser les acteurs



Définir un projet de formation-action cohérent avec les enjeux de Santé et Sécurité au travail de l'entreprise et le projet de prévention



La démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

- ✗ Identifier les dangers liés à l'activité physique
- ✗ Observer et analyser une situation de travail
- ✗ Caractériser une situation de travail avec RITMS 3 ou ED 6161
- ✗ Identifier des pistes d'amélioration et les partager

- × Hiérarchiser les solutions possibles et suivre le plan d'action
 - × Enseigner les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
-  Définir un projet de formation-action cohérent avec les enjeux de Santé et Sécurité au travail de l'entreprise et le projet de prévention

La formation des acteurs PRAP

- × Identifier les besoins des adultes apprenants
 - × Utiliser des méthodes pédagogiques adaptées aux adultes
 - × Évaluer et certifier les apprenants
 - × Construire une action de formation
-  Concevoir un déroulé pédagogique adapté aux objectifs de la formation-action et aux caractéristiques des apprenants, animer la formation-action et évaluer les compétences.
- × Connaître et utiliser les procédures administratives propres au PRAP

L'évaluation des compétences

Capacité à :

- × Faire le diagnostic Santé Sécurité de l'entreprise et proposer des formations adaptées au projet de prévention
- × Analyser des situations de travail et proposer des améliorations
- × Animer une séquence de formation destinée à des adultes

Le suivi

- × Les stagiaires qui ont suivi l'intégralité de la formation et ont réussi l'évaluation des compétences, reçoivent le certificat national Formateur PRAP IBC



Taux de réussite moyen du 01/01/2018 au 31/12/2021 des apprenants ayant participé à la totalité de la formation = **100%**

NB : La qualité de Formateur PRAP est attribuée pour un délai de 3 ans. Une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) de 3 jours permet de prolonger ou de retrouver cette qualité pour une nouvelle période de 3 ans.